

**COMMUNE DE BATS****DELIBERATION N° 2024/04****SEANCE DU 21 MARS 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 15/03/2024

**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHE, Joel VIDOT, Karine LESPIAU et Marc DABESCAT

**Absent excusé** : Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

**Objet** : **Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2023 de la COMMUNE de BATS**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté avant préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 de la Commune de Bats. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue du compte.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noullibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.*

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Marc DUPOUY



La secrétaire de Séance  
Gaëlle MARTIN

## Résultats budgétaires de l'exercice

72100 - BATS TURSAN

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	128 789,88	379 339,01	508 128,89
Titres de recette émis (b)	109 524,41	247 988,33	357 512,74
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	109 524,41	247 988,33	357 512,74
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	128 789,88	379 339,01	508 128,89
Mandats émis (f)	89 628,08	205 103,38	294 731,46
Annulations de mandats (g)		1 510,44	1 510,44
Dépenses nettes (h = f - g)	89 628,08	203 592,94	293 221,02
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	19 896,33	44 395,39	64 291,72
(h - d) Déficit			



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

72100 - BATS TURSAN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-32 989,82		19 896,33		-13 093,49
Fonctionnement	194 025,60	32 989,82	44 395,39		205 431,17
<b>TOTAL I</b>	<b>161 035,78</b>	<b>32 989,82</b>	<b>64 291,72</b>		<b>192 337,68</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
72101-LOT DE LAHITTE - BATS TURSAN					
Investissement	97 200,10		-14 336,15		82 863,95
Fonctionnement	-249,98		2 610,00		2 360,02
<b>Sous-total</b>	<b>96 950,12</b>		<b>-11 726,15</b>		<b>85 223,97</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>96 950,12</b>		<b>-11 726,15</b>		<b>85 223,97</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>	<b>257 985,90</b>				
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>32 989,82</b>		<b>52 565,57</b>		<b>277 561,65</b>

